

D. A moins que ces lettres ne puissent être intégrées dans le compte rendu des délibérations du Comité, je les considère comme personnelles et confidentielles et je ne veux pas les voir.

M. Smith (Calgary-Sud):

D. Vous admettez qu'elles sont importantes pour la discussion?—R. J'en ai éliminé certains passages.

M. MACNAUGHTON: Il y a eu une décision à ce sujet.

M. MORRIS: Non pas. C'est sur ce sujet que je parle en ce moment.

M. Walker:

D. Admettriez-vous que ce qui a été publié dans les *Débats de la Chambre* est exact?—R. Je n'ai pas lu les *Débats*.

D. Voici les paroles de M. St-Laurent, telles qu'elles sont rapportées aux pages 5536 et suivantes. Il a dit à M. Lawson:

Si vous avez des amis qui pensent qu'il serait bon d'avoir un immeuble et qu'ils ne subiraient aucune perte de ce chef, ils devront y aller d'eux-mêmes, sans que le gouvernement du Canada s'engage à quoi que ce soit à cet égard.

Il a ajouté:

Je lui ai même dit que je ne discuterais même pas la question avec mes collègues, parce que nous ne voulions d'aucune façon nous mêler de cette entreprise. Nous ne pouvons empêcher ces personnes, si elles le veulent, de dire qu'elles sont disposées à accorder au gouvernement une option à long terme. Mais on m'a montré les notes relatives à ce qu'il avait l'intention de dire et je lui ai demandé de les modifier là où il mentionnait que des options avaient été offertes au gouvernement. J'ai dit: «Non, vous n'avez pas offert d'options.» Je ne suis pas le gouvernement et l'on n'a soumis aucune proposition au gouvernement.

M. MACNAUGHTON: A quelle date cette déclaration a-t-elle été faite?

M. WALKER: Le 28 mai 1954. L'ex-premier ministre n'a jamais fait de changement à cette déclaration.

M. MACNAUGHTON: Excepté la lettre exprimant l'intention du gouvernement.

M. WALKER: Elle n'émane pas du premier ministre, mais d'un fonctionnaire.

M. McGee:

D. La lettre vous a-t-elle été écrite par l'ancien premier ministre comme venant d'un simple citoyen et adressée à un simple citoyen, ou bien vous a-t-elle été adressée en votre qualité de consul général?—R. L'une m'a été adressée à Oakville et l'autre en ma qualité de consul général. J'en ai reçu deux comme consul général. Deux de ces lettres m'ont été adressées alors que j'étais consul général. J'ai reçu la troisième après ma démission.

D. En cherchant les vingt-huit personnes qui ont consenti de fournir \$100,000 chacune, agissiez-vous selon des directives contenues dans la lettre personnelle de M. St-Laurent ou selon la lettre officielle du 14 décembre?—R. J'ai agi conformément aux conseils de la lettre personnelle. C'était la seule que j'avais quand j'ai commencé à interviewer les gens qui sont venus me rencontrer à New-York. Ces gens sont venus à New-York et je leur ai parlé de la Maison du Canada. On peut lire dans une des lettres: «Comme citoyen canadien, je serais enchanté que vous organisiez un comité dans le genre de